

**Question de Mme Odile N.**

**Thème : Circulation rue de la république**

*Installée depuis peu à Chambéry et me déplaçant très majoritairement à pied, j’apprécie beaucoup la politique de “ville apaisée” que vous avez mise en place. Toutefois, je suis un peu surprise de son application sur la rue de la République. En effet, l’interdiction totale de la circulation oblige les voitures à faire un large contournement pour rejoindre la rue Monge. Cela me semble être en contradiction avec le concept de “ville apaisée” sachant que laisser aux piétons une rue vraiment très courte, on fait faire au moins 10 fois plus de distance aux voitures. Le ratio coût-bénéfices ne me semble donc pas évident. Pourquoi ne pas autoriser au moins un sens de circulation et ce, à une vitesse très limitée?*

*Merci à l’avance de votre réponse*

**Réponse :**

*Vous nous sollicitez sur le projet ville apaisée mis en place en mars 2024 avec notamment la fermeture de la circulation de la Rue de la République à la circulation des voitures. Cette fermeture a été mise en place en 2018 afin d’assurer la liaison du secteur Curial au centre-ville, notamment pour les circulations piétonnes.*

*Porté par la municipalité, le projet ville apaisée a pour objectif de partager l’espace public entre tous les usagers, qu’ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons en favorisant notamment le respect de chacun et grâce à des aménagements adaptés. L’objectif est également de réduire la circulation automobile sur les axes qui n’ont pas vocation à recevoir du trafic.*

*La fermeture de la rue de la République conserve aujourd’hui tout son sens car elle assure la continuité piétonne entre le centre-ville et le secteur Curial. Elle permet donc une meilleure marchabilité de la ville. Elle dégage également une section en site propre pour les bus desservant le centre-ville.*

*Concernant le trafic automobile, plusieurs scénarios ont été étudiés et il en ressort les éléments suivants :*

*La réouverture d’un sens de circulation de la rue de la République aurait un impact négatif sur la circulation dans le quartier car le trafic total augmenterait en rendant attractif un itinéraire en direction de Cognin.*

*La réouverture à la circulation ferait peu baisser le trafic de la rue Michaud mais augmenterait significativement celui de la rue de la République.*

*De plus, tous les dispositifs ralentissant les véhicules ont été enlevés sur l’itinéraire bus, pour le confort des usagers des bus. La réouverture de la rue amènerait donc des problèmes de vitesses et une dégradation nette de la sécurité des piétons et des vélos.*

*Dans le cadre du projet ville apaisée, la Ville a travaillé avec les conseils de quartier pour mettre en évidence plusieurs endroits problématiques à traiter en priorité. Des aménagements spécifiques sont réalisés au cours de l’année pour répondre aux problèmes repérés. Les grands projets d’aménagement sont abordés avec l’objectif de diminuer la place de la voiture dans l’espace public et notamment encourager la pratique des modes doux.*

*Pour la rue de la République, les différentes études de circulation confortent le choix de fermer la rue de la République à la circulation des voitures pour ne pas augmenter le nombre de voitures dans le quartier et à proximité direct du centre-ville. Pour les traversées de la ville, l’itinéraire à privilégier est l’usage de la Voie Rapide Urbaine, et non le centre-ville, qui est limité à 30m/h pour l’essentiel.*

*Pour la rue de la République, les études de circulation ont démontré que la réouverture de cette voie, même dans un seul sens, augmenterait significativement les flux globaux de circulation dans le quartier. Cette situation n’est donc pas amenée à évoluer à ce jour.*

*La municipalité se tient à votre disposition pour continuer à travailler sur le projet ville apaisée, pour identifier et améliorer les problématiques de déplacement à Chambéry*

**Question de Mme Lara S.**

**Thème : Les animaux pour Noël**

*Bonjour, Je suis une citoyenne fortement préoccupée par la condition des animaux. J'ai appris à regret la présence de balades en calèche et de tours à poneys sur le marché de Noël de Chambéry 2023. Par nature, ces activités sont contraires au bien-être animal : les chevaux sont attachés 5 heures consécutives et contraints à effectuer le même tour dans la ville. Quant aux poneys ils tournent en rond à côté du stand de vin chaud pendant des heures et sont soumis aux sollicitations verbales ou au contact physique incessant de la part du public. J'ai signé une pétition qui a récolté plus de 23 000 signatures et qui vous demande de privilégier des animations festives 100% humaines pour vos prochaines éditions comme c'est par exemple le cas*

*sur la commune d'Aix les Bains, et on s'amuse tout autant. Je souhaiterais donc savoir si la Mairie de Chambéry a décidé de renoncer aux animations avec des animaux pour les prochaines éditions de son marché de Noël. Merci pour votre temps et pour l'intérêt que vous porterez à la condition de vie.*

*Vous sollicitez la Ville de Chambéry pour connaître sa position quant à la présence d'animaux lors des animations organisées notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le bien être animal est une priorité de la Ville, comme en témoigne le choix de nommer au sein du conseil municipal une élue en charge de la protection des animaux et du vivant. Par ailleurs, la multiplication des actions en faveur des animaux mises en place par la municipalité, ont permis à la Ville de passer de la 40ème place à la 14ème place sur le classement fait par l'association L 214 des villes qui œuvrent pour les animaux.*

*La politique d'animation de la Ville pour la période de Noël, en lien avec la stratégie Action cœur de ville, a pour objectif de proposer des animations ouvertes en particulier aux familles et qui favorisent l'attractivité du centre-ville. Pour les festivités de Noël 2024, la Ville fait le choix de supprimer l'animation des poneys mais de conserver les balades en calèches.*

*Lors des festivités de Noël 2023, 2 animations portées par la Ville ont impliqué la présence d'animaux : les balades en calèche à travers le centre-ville et la présence de poneys sur le marché de Noël où les enfants pouvaient interagir avec les animaux et en apprendre plus sur eux au côté d'une professionnelle.*

*Les deux prestataires de ces animations (GP prestations aux Déserts pour les balades en calèches et les Ecuries du Fort à la Motte-Servolex pour les poneys) bénéficiaient d'attestations de bien-être animal :*

*-certificat d'évaluation du bien-être équidés établi par le docteur Vincent Hurstel, inscrit à l'ordre des vétérinaires Rhône-Alpes pour les chevaux de GP Prestations.*

*- label « mention bien-être animal » attribué par la Fédération française d'équitation pour les Ecuries du fort.*

*Plusieurs habitants ont fait part à la Ville de leur désapprobation quant à la présence d'animaux sur le marché de Noël. D'autres ont indiqué au contraire qu'ils avaient apprécié cette activité permettant à des enfants souvent citadins de développer un lien avec l'animal.*

*Afin de prendre en compte ces retours, la Ville a décidé de mettre fin à la proposition d'animation sur le marché de Noël des tours en poneys et a demandé au prestataire de proposer une autre animation en direction des enfants ; ce qui sera le cas sur l'édition 2024.*

*En revanche, il a été décidé de maintenir les balades en calèche pour la période de Noël 2024 car cette animation est gratuite et accessible à tous. Elle s'adresse en priorité à un public familial et permet de valoriser différents secteurs du centre-ville que la Ville souhaite rendre plus attractifs en lien avec la stratégie d'Action cœur de ville (faubourg montmélian, rue d'Italie).*

*Ces balades sont pensées avec le souci de garantir le bien-être des chevaux. La prestation est limitée à l'après-midi, 2 jours par semaines sur la période de décembre et sur un parcours en zone piétonne.*

*Par ailleurs, depuis le début du mandat, la Ville a mis en place de nombreuses actions en faveur du bien-être animal :*

- 18 000 € versés à l'association les Chats Libres de Chambéry pour stériliser et identifier les chats errants de la commune ;*

- augmentation de la subvention versée à la SPA (passée de 23 500 € à 27 000 €) ;
- subvention de 3 000 € au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage le Tétrás Libre ;
- 5 000 € alloués à France Nature Environnement ;
- 2 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux ;
- formation des agents de la Police Municipale sur la sensibilisation à la maltraitance animale ;
- mise en place d'une campagne de sensibilisation à la protection de la faune sauvage ;
- mise en place du critère "bien-être animal, non testé sur les animaux" pour le marché des produits d'entretien et d'hygiène de toute la commune ainsi que pour le marché des couches et produits bébés fournis dans les crèches de la ville ;
- installation d'une centaine de nichoirs sur les bâtiments communaux ;
- mise en place de corridors écologiques ;
- mise en place des mesures non-létales pour éviter la nidification des pigeons par l'effarouchement, la taille des arbres, la revégétalisation des espaces urbains et le projet d'un pigeonnier contraceptif sur le secteur Nord des Combes ;
- mise en place d'écopâturage sur plusieurs sites dans la ville ;
- proposition de 2 repas végétariens par semaine et une base végétarienne tous les jours ;
- abandon du foie gras lors des réceptions organisées par la Ville.

*En conclusion, je souhaite vous assurer de l'attention portée par la Ville de Chambéry aux problématiques du bien-être animal et à leur prise en compte dans toutes ses actions y compris dans le cadre de sa politique d'animation. Je renouvelle les objectifs de cette politique, à savoir de s'adresser à tous les publics et en particulier aux familles pendant la période des fêtes de fin d'année, d'être accessible au plus grand nombre notamment à travers des animations gratuites et de valoriser les différents secteurs du centre-ville afin de favoriser son attractivité et sa vie commerçante.*

*Nous vous remercions pour votre question et l'intérêt porté à nos actions ainsi qu'à votre vigilance concernant le bien-être animal. Mme Sabrina Haerinck, conseillère municipale déléguée à la protection des animaux et du vivant est à votre écoute et disponible pour vous recevoir et échanger sur cette question.*